

Le risque lié à l'éclairage



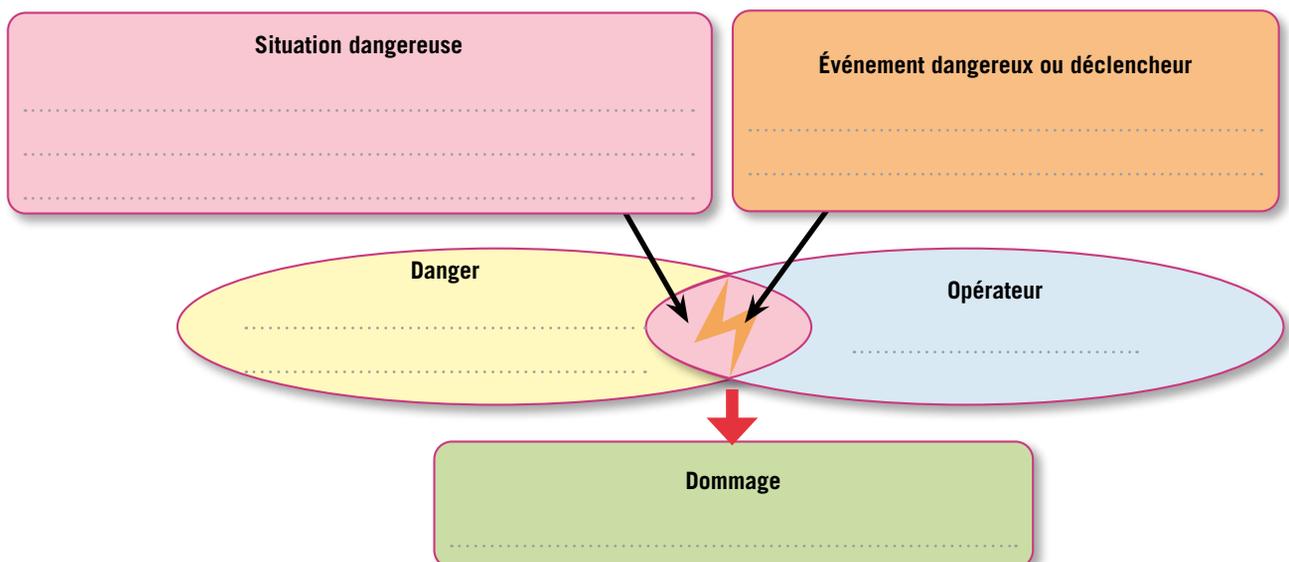
Boris, employé dans une entreprise de services funéraires, est graveur sur pierre. Il reproduit à l'aide d'outils, dont un graveur avec pointe carbure, des motifs décoratifs ou des inscriptions personnalisées sur des plaques funéraires en marbre, en granit, ou en grès. Il effectue cette tâche environ 7 heures par jour dans l'atelier dont l'éclairage général est de 120 lux. Cependant, à son poste de travail, l'éclairage d'appoint est insuffisant (200 lux) pour pouvoir se concentrer sur l'aspect visuel du résultat de son travail.



ph © Stanislaw Mikulski / stock.adobe.com

ANALYSER LA SITUATION

- 1 À partir de l'activité de travail de Boris et de la fiche « L'analyse des risques professionnels », **compléter** le schéma du processus d'apparition d'un dommage.





PROPOSER DES SOLUTIONS

- 2 **Indiquer** le niveau d'éclairage dans la situation de Boris et le minimal recommandé par le Code du travail.

		Poste de travail de Boris	Général dans l'atelier
Niveau d'éclairage	dans la situation de Boris
	minimal recommandé par le Code du travail

- 3 **Proposer** une mesure de prévention pour la situation de Boris et **justifier**.

.....

.....

.....